

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2018



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE

**Membres excusés** : M. BEKHTAOUI (pouvoir Mme MASLOUHI) - M. LOVICH (pouvoir Mme CHEVALIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. BONORON (pouvoir M. BICHOT)

**Membres absents** : M. DECOMBARD - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. ROZOY - M. HOUPERT - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Direction des Musées et du Patrimoine – Convention de partenariat avec l'École du Louvre – Demandes de subventions**

Monsieur Bard, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'École du Louvre, établissement d'enseignement supérieur, créé en 1882, exerce une mission d'instruction de l'histoire de l'art et des civilisations et de diffusion culturelle.

Afin d'étendre celle-ci à des publics ne pouvant se déplacer à Paris dans ses propres locaux, elle organise et diffuse des cours sur les territoires, en collaboration avec des musées, à la demande des collectivités territoriales, d'institutions ou d'associations locales.

Le programme des séminaires est constitué de cycles d'initiation à l'histoire générale de l'art, de cycles thématiques ou de journées d'étude liées à un événement muséographique.

Afin de poursuivre un partenariat existant depuis de nombreuses années, la Direction des Musées et du Patrimoine souhaite formaliser une convention qui fixe les obligations des deux parties ainsi que les modalités pratiques et financières.

Le programme des cycles de cours et des conférences est contractualisé par cette convention.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – décider de reconduire la collaboration entre la Ville de Dijon et l'École du Louvre en lien avec l'organisation du programme de cycles de cours et de conférences durant l'année scolaire 2018-2019 et pour les années scolaires suivantes si les termes du partenariat restaient inchangés ;

2 - approuver le projet de convention de partenariat à conclure entre la Ville de Dijon et l'École du Louvre et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

3 – m'autoriser à signer la convention définitive ;

4 – m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette convention ;

5 – Solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour ces animations.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**